



N° 19.49
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
SUPPRESSION DE POSTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE dix-neuf, le vingt-sept novembre
Le bureau dûment convoqué le vingt-deux novembre 2019
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 15/12 du 13 avril 2015
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

PRESENTS :

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre
Madame BIDARD Pascale
Monsieur BERNARD Marc
Monsieur LOVET Jean-Pierre
Monsieur BOSCH Jean-Marie
Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

Par délibération 19-30 en date du 25 juin 2019, et pour permettre aux agents promouvables d'accéder à un avancement de grade, des postes d'agents de maîtrise principal, d'adjoints techniques principal de 2ème classe et d'adjoints techniques principal de 1ère classe ont été créés.

Par délibération 19-37 du 10 juillet 2019, une promotion interne suite à la réussite d'un examen professionnel a permis à un agent l'accès au grade de rédacteur principal 2ème classe.

Il est proposé, après avis du Comité Technique en date du 26 novembre 2019, la suppression des postes ci-dessous :

Grade	Mouvement en +	Mouvement en -
Agent de maîtrise		1
Adjoint technique principal de 2ème classe		5
Adjoint technique		7
Adjoint administratif 1ère classe		1

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 27 novembre 2019

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

